

Le 23 septembre 2011

**Carolina Rinfret**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**Par messagerie**

Me Paule Hamelin  
Gowlings Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.  
1 Place Ville-Marie, 37<sup>e</sup> Étage  
Montréal (Québec) H3B 3P4

OBJET:           **Guide des sanctions**  
Dossier Régie: R-3669-2009 – Phase 2  
Notre dossier: R000386 CR

---

Chère consœur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 92 808,07 \$, taxes incluses, en paiement des frais de participation de nos clients Énergie La Lièvre S.E.C. et Énergie Brookfield Marketing S.E.C. dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2011-139 rendue par la Régie de l'énergie le 14 septembre 2011.

Veuillez agréer, Chère consœur, mes salutations cordiales.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carolina Rinfret'.

Carolina Rinfret  
/jg  
p.j.  
c.c. Régie de l'énergie